

# Syndicat National du Trésor

### CAP Centrale Catégorie B 18 décembre 2008

Déclaration liminaire des élus CGT

Monsieur le Président.

Les élus CGT de catégorie B s'associent pleinement à la déclaration de nos camarades de catégorie C à la CAP centrale d'hier :

Nous condamnons aussi la dégradation du dialogue social dans la préparation et la tenue des réunions. A ce titre, nous réitérons l'exigence de voir les CAP présidées par des "décideurs" et la nécessité d'ouverture de négociations réelles et immédiates à la DGFIP. De plus, la CGT tient à vous signifier qu'elle ne peut tolérer dans une instance comme les CAP centrales de catégorie C, certains propos et attitudes à la limite du mépris de la parité

De surcroît, nous tenons à apporter notre avis sur les fiches RH, récemment publiées, en ce qui concerne particulièrement la catégorie B. Déjà, la CGT déplore que l'administration ne juge pas utile de soumettre ses bilans aux représentants des personnels. Cela permettrait de modérer l'autosatisfaction de l'administration sur les sujets suivants :

### Sur le pré bilan de la notation

administrative, envers la parité syndicale.

Nous dénonçons les pratiques malhonnêtes de la direction qui veut par tous les moyens justifier ses réformes. Or, nous voyons aujourd'hui dans les dossiers de recours que la gestion de l'évaluation/notation est totalement insatisfaisante par : l'arbitraire et l'opacité de la répartition de l'enveloppe capital mois, l'attitude des notateurs dans le traitement des échelons fixes, l'incohérence entre notes et appréciations, l'utilisation abusive du +0,01, l'absence d'avis formalisés des CAPL pour les recours à +0,06, l'insuffisance de retranscription des débats dans les procès verbaux locaux, les initiatives particulières de certains TPG ... et malheureusement la liste n'est pas exhaustive !

#### Sur le concours de contrôleur principal 2008

Certes le nombre de lauréats a augmenté de 34% en 2008 compte tenu du doublement de promotions à ce grade. En réalité, le taux de réussite de 75,6% en 2007 a baissé à 45% en 2008.

L'administration a choisi de privilégier le tableau d'avancement en y consacrant les 2/3 des promotions à contrôleur principal et seulement 1/3 au concours. D'ailleurs ces proportions se sont inversées au cours de ces 5 dernières années et la CGT le dénonce régulièrement. La direction ne peut donc se glorifier de valoriser le concours, bien au contraire.

Les problèmes qui sont survenus dans les décisions des jurys ne sont pas pointés. La CGT a été saisie par des candidats ayant obtenu le même nombre de points que le dernier lauréat et recalés au simple motif de leur âge. Cette mesure ne nous paraît pas conforme au droit européen qui légifère régulièrement contre la discrimination par l'âge. Nous attendons toujours une réponse du bureau RH2C à l'interpellation de notre syndicat.

### Sur l'examen professionnel de B en A

Les élus regrettent qu'en groupe de travail, la direction n'ait pas entendu la revendication de la CGT de remplacer la liste d'aptitude par l'examen professionnel. Cela aurait été une solution aux dysfonctionnements, aux recours juridiques contentieux (LA 2004) et à l'arbitraire flagrant de certaines sélections départementales. L'examen professionnel, en remplacement de la liste d'aptitude, aurait ainsi pu bénéficier d'un niveau suffisant de promotions, au lieu des 100 places concédées par filière.

### Réponses à notre déclaration liminaire

Concernant nos questions relevant de la gestion des ressources humaines, le Président nous a répondu que bien que détenteur d'une délégation de compétence il ne s'autorisait à nous répondre qu'aux questions relevant de l'ordre du jour et a précisé que la CGT n'avait pas à utiliser ces instances comme une tribune....

Faut-il, désormais, dans le cadre d'un dialogue social, poser les bonnes questions au bon endroit pour espérer avoir les bonnes réponses ?

Pour ce qui nous concerne, il nous semble que les revendications, les interrogations et les attentes, exprimées par les agents, n'ont pas à attendre le bon vouloir des directions pour être portées par les organisations syndicales représentatives.

Une attitude de plus qui démontre bien la dégradation du dialogue social à la DGFIP. Les ministres feront semblants de s'étonner, ensuite, de devoir faire face à des conflits majeurs au sein de leurs directions!!

S'agissant des échelons fixes, l'administration a répondu ne pas avoir connaissance de recours déposés auprès du Tribunal Administratif. La direction a indiqué qu'elle suivra les directives Fonction Publique notamment en cas de jurisprudence.

# Non titularisation d'un contrôleur stagiaire du Trésor Public

Pour la Direction, suite à un stage insatisfaisant, un agent n'a pas été titularisé dans le grade de contrôleur. Les principales raisons invoquées, par la Direction, étaient la lenteur dans l'exécution des tâches.

La CGT a dénoncé tout d'abord sa primo affectation sans tuteur dans un poste à enjeu et en sous-effectif avec une hiérarchie très exigeante lui demandant d'être opérationnel immédiatement.

Pour la CGT, les conditions à l'apprentissage du métier n'ont pas été offertes à cet agent.

Un stagiaire ne peut être rapide et rentable immédiatement en phase d'immersion dans nos services, comme exigé, dans le cas présent par la direction.

La rentabilité immédiate exigée pour un stagiaire est contraire à la notion de formation d'un agent.

### Résultat du vote

Pour : administration

Contre: FO-CGT-CFDT-CFTC-SUD

La CGT a voté contre la non titularisation de cet agent compte tenu des conditions totalement inadaptées dans lesquelles le contrôleur a dû effectuer son stage.

# Révisions de la note chiffrée ou de l'appréciation au titre de l'année 2008

La CAP avait à examiner 24 recours :

- 3 dossiers notés à +0,02 ont fait l'objet d'un relèvement à +0.06
- 4 dossiers notés à +0.01 ont fait l'objet d'un relèvement à +0.02
- 1 dossier noté à +0.00 a fait l'objet d'un relèvement à +0.01
- Deux appréciations ont été modifiées.

Suite à l'intervention de la CGT, 1 dossier sera reporté à une prochaine commission en raison d'un engagement exprimé en CAP Locale par le TPG et non retranscrit dans son rapport transmis à la CAP Centrale.

Lors des nombreux échanges qui ont eu lieu, nous avons malheureusement constaté que les dérives déjà dénoncées par la CGT (et repris dans sa déclaration liminaire...) étaient toujours d'actualité :

- pénalisation de la mobilité
- ajustement abusif des notes des agents sur échelon fixes
- utilisation trop fréquente du prétexte de la rotation et des quotas pour ne pas bonifier
- pénalisation systématique en cas de conflit même si parfois la responsabilité de l'encadrement est connue.

### Résultat du vote

Administration (23 fois POUR)
FO (5 fois POUR, 3 abstentions, 15 fois CONTRE)
CGT (5 fois POUR, 18 fois CONTRE)

CFDT (2 fois POUR, 4 abstentions, 17 fois CONTRE) CFTC (5 fois POUR, 8 abstentions, 10 fois CONTRE) SUD (6 fois POUR, 2 abstentions, 15 fois CONTRE)

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité (appréciation et note chiffrée), notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté "contre".

## Intégration dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

La CAP centrale avait à se prononcer sur l'intégration au Trésor d'un contrôleur issu des domaines.

### Résultat du vote

Vote unanimement favorable

La CGT a voté " pour " car cette intégration respecte le protocole de reclassement des agents des domaines de la DGI vers la DGCP.